

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2026

---

RELATIF À LA RESTITUTION DE BIENS CULTURELS PROVENANT D'ÉTATS QUI, DU FAIT D'UNE APPROPRIATION ILLICITE, EN ONT ÉTÉ PRIVÉS - (N° 2408)

Adopté

N° AE19

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Sebaihi

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 5° Les moyens humains et financiers mis en œuvre pour favoriser l'identification et la provenance des biens culturels susceptibles d'être restitués. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit l'information du Parlement sur les moyens mis en œuvre pour favoriser l'identification et la provenance des biens culturels susceptibles d'être restitués. Ces moyens devront être considérablement augmentés pour répondre aux demandes.